

**Arrêté du 18/09/00 fixant la date d'entrée en application de l'article 14 du décret du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression (Abrogé)**

(JO n° 221 du 23 septembre 2000)

---

**Texte abrogé par l'article 34 II de l'Arrêté du 20 novembre 2017** (JO n° 282 du 3 décembre 2017)

NOR : ECOI0000447A

**Vus**

Le secrétaire d'Etat à l'industrie,

Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, et notamment son article 14 ;

Vu l'avis de la Commission centrale des appareils à pression (section permanente générale) en date du 11 septembre 2000;

Sur proposition du directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie.

Arrête :

**Article 1er de l'arrêté du 18 septembre 2000**

La date d'entrée en application de l'article 14 du décret du 13 décembre 1999 susvisé est fixée au 1er octobre 2000.

**Article 2 de l'arrêté du 18 septembre 2000**

Le directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 septembre 2000.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne

industrie :

L'ingénieur en chef des mines,

E. Trombone

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-180900-fixant-date-dentree-application-larticle-14-decret-13-decembre-1999>